



La Communauté de Communes du Pays de Gex
améliore votre quotidien :

Passage au télérelevé de votre compteur d'eau !

100%

*des abonnés ayant un compteur public
disposeront du service*



Plus besoin de prendre rendez-vous, la relève de votre compteur sera **réalisée quel que soit son emplacement**.



Deux factures par an **basées sur votre consommation réelle** et non plus sur une estimation.



Finis les incertitudes lors des déménagements : l'index compteur sera disponible à **la date d'arrivée ou de départ** de votre logement.



Suivi de votre consommation quotidienne via un site internet sécurisé «Citymind web».

Alerte e-mail et courrier postal en cas de consommation anormale, suspicion de fuites ou d'anomalies techniques sur votre compteur.



DES ÉCONOMIES SERONT RÉALISÉES



Amélioration du rendement du réseau liée à une détection plus rapide des casses sur les conduites.



Modification des habitudes de consommation des abonnés grâce au suivi des informations en temps réel, générant généralement une **diminution des consommations individuelles**.



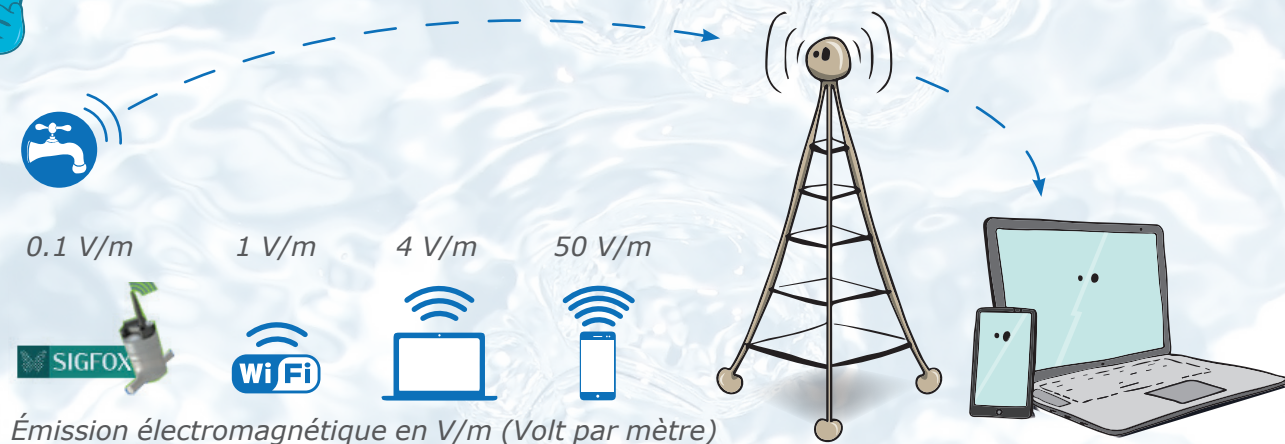
Meilleure gestion de nos réserves d'eau potable.



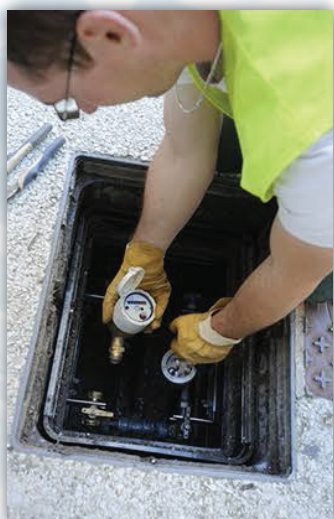


COMMENT ÇA MARCHE ?

Votre nouveau compteur sera équipé d'un module radio (SIGFOX) qui transmettra deux fois par jour les données de votre consommation à un concentrateur connecté à internet.



LA MISE EN PLACE



1

Le déploiement du système s'effectuera sur 4 années (2014-2017)

2

Des agents **sogedo** remplaceront les compteurs existants par des compteurs équipés d'une tête émettrice.

3

Les modalités pratiques relatives au renouvellement seront précisées par courrier adressé, à chaque abonné, environ quinze jours avant l'intervention.

Cette nouvelle prestation est intégralement financée par la Communauté de Communes du Pays de Gex dans le cadre du prix de l'eau actuel.



Pour toutes questions et informations complémentaires :

www.ccpkg.fr/telereleve